

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marennes, le 15 octobre 2021

Jean Prou, le président à la barre du nouveau conseil de gestion du Parc

Vendredi 15 octobre fut un moment fort dans la vie du Parc avec l'installation du nouveau conseil de gestion, l'élection de son président, des 6 vice-présidents et des 21 membres du bureau. L'ensemble des membres réunis autour de Jean Prou, le nouveau président, décideront de la politique du Parc pour les 5 ans à venir.



Conseil de gestion du 15/10/2021 - © Cécile Barraud / Office français de la biodiversité

Dans un contexte de crise sanitaire et de report de plusieurs élections en 2020 et 2021, le conseil de gestion s'est réuni le vendredi 15 octobre à La Rochelle. Cette séance était consacrée à l'élection du président du Parc, des vice-présidents, et des membres du bureau. Cette nouvelle gouvernance, qui siègera jusqu'en 2026, décidera de la politique du Parc et des actions à mettre en place pour préserver le milieu marin et accompagner tous les usagers maritimes au respect de la biodiversité.

Ce premier temps d'échanges fut également l'occasion de rappeler le rôle et le fonctionnement de cette instance territoriale agissant par délégation du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité.

Contexte

Le Parc naturel marin a été créé en 2015 pour améliorer la connaissance et préserver la biodiversité de cet espace marin de 6500 km², et accompagner les acteurs maritimes au respect de cet environnement. Son conseil de gestion constitue l'instance de gouvernance locale, au fonctionnement participatif.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin se compose de 70 membres regroupant l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le territoire du Parc : services de l'Etat, élus, professionnels dont l'activité est liée au milieu marin, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement, et scientifiques.

Les missions du conseil de gestion

Le conseil a pour missions de piloter la mise en œuvre de son plan de gestion, validé en 2018, pour atteindre, d'ici 2033, les 50 objectifs définis dans cette feuille de route.

Véritable lieu de dialogue, le conseil de gestion veille à la mise en œuvre de ce projet de territoire et se prononce sur toutes les questions intéressant le Parc marin. Le conseil de gestion décide de la politique du Parc, des actions à mener, et il émet des avis conformes sur les projets susceptibles d'avoir un effet notable sur le milieu marin et soumis à autorisation, à l'exception des projets d'envergure nationale qui restent sous la responsabilité du conseil d'administration de l'OFB. Il décide également des aides techniques ou financières à apporter aux projets s'inscrivant dans ses objectifs de gestion. Le conseil de gestion n'a pas le pouvoir de réglementer mais il peut proposer des évolutions aux autorités compétentes.

Le conseil de gestion se réunit environ trois fois par an, en présence des deux commissaires du gouvernement, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de Charente-Maritime, qui veillent à la conformité des décisions.

Réunion d'installation du nouveau conseil de gestion et élections

Lors de cette réunion, les nouveaux membres du conseil, nommés par arrêté inter-préfectoral du 12 octobre 2021, ont procédé à l'élection de leur président, des 6 vice-présidents et des membres du bureau.

Après une présentation de l'organisation de l'OFB, des missions du Parc, de son fonctionnement, et du rôle du conseil de gestion, le seul candidat déclaré, Monsieur Jean Prou, conseiller départemental de Charente-Maritime, a présenté son projet aux autres membres. Sur 55 votants, Monsieur Jean Prou a recueilli 50 voix (contre 5 abstentions) et a été élu président du conseil de gestion pour un mandat de 5 ans.

Jean Prou, le président à la barre du nouveau conseil de gestion

Conseiller départemental du canton de La Tremblade, ancien cadre de recherche et chef de laboratoire à l'IFREMER, et membre du dernier conseil de gestion en qualité de personnalité qualifiée sur les sujets conchylicoles, Jean Prou a travaillé tout au long de sa carrière dans le domaine de la recherche sur les coquillages exploités sur différents littoraux, et l'environnement littoral.

Monsieur Jean Prou souhaite vouloir « reconstruire un lien solide et efficient entre les équipes du Parc, de l'OFB et du nouveau conseil ». « L'animation du conseil sera la tâche principale pour amener le territoire du Parc à rendre opérationnel le plan de gestion ». Il veillera à la restauration des milieux aquatiques pour promouvoir et développer des usages durables. Pour cela, la connaissance scientifique ou empirique devra être communiquée en interne pour la gestion du Parc mais aussi en direction des publics pour que « tous puissent s'approprier les articulations complexes entre les sociétés humaines et leurs relations avec les espèces et les habitants qu'ils côtoient ».



Jean Prou - © Cécile Barreaud / Office français de la biodiversité

Élection des six vice-présidents

Sous la conduite du président nouvellement élu, le conseil de gestion a ensuite procédé à l'élection de ses 6 vice-présidents :

- Monsieur Christophe Bertaud, représentant de la communauté d'agglomération de La Rochelle, représentant le collège des "collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les parcs naturels régionaux"
- Monsieur Philippe Micheau, représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine, pour le collège des "organisations professionnelles"
- Monsieur Daniel Coirier, représentant du Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime, pour le collège des "organisations professionnelles"
- Monsieur Philippe Grand, représentant de la plaisance, pour le collège des "usagers de loisirs"
- Monsieur Dominique Chevillon, représentant local de la Ligue pour la protection des oiseaux, pour le collège des « associations de protection de l'environnement »
- Monsieur Éric Chaumillon, personnalité compétente dans le domaine des phénomènes hydrosédimentaires, pour le collège des « personnalités qualifiées ».



Messieurs P. Micheau, J. Prou, C. Bertaud, D. Chevillon, É. Chaumillon
4 des 6 vice-présidents élus autour du président - © Cécile Barraud / Office français de la biodiversité

Election des membres du bureau

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique, le conseil de gestion du Parc naturel marin a mis en place un bureau : le bureau est une représentation restreinte du conseil de gestion qui conserve sa pluralité de représentation.

Le bureau prépare notamment les réunions du conseil de gestion et suit l'exécution des décisions du conseil.

Le bureau se compose du Président, des 6 vice-présidents et de 14 membres représentant les 6 collèges du conseil.

Lors de la séance, ont été désignés :

Pour le collège de « l'État et ses établissements publics » (catégorie 1), 3 membres :

- Le directeur interregional de la mer Sud-Atlantique ou son représentant
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime ou son représentant

Et ont été élus :

Pour le collège des "collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les parcs naturels régionaux" (catégorie 2), 2 membres :

- Madame Françoise de Roffignac, pour le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde
- Monsieur Patrice Brouhard, pour la communauté de communes Bassin de Marennes

Pour le collège des "organisations professionnelles" (catégorie 3), 6 membres :

- Madame Maud Guillerme, pour les unions maritimes et portuaires
- Monsieur José Jouneau, pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
- Monsieur Yannick Marionneau, pour le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire
- Monsieur Michel Puyrazat, pour le Grand port maritime de La Rochelle
- Monsieur Bertrand Moquay, pour les ports gérés par une collectivité
- Monsieur Guillaume Métayer, pour les ports gérés par une collectivité

Pour le collège des "usagers de loisirs" (catégorie 4), 1 membre :

- Monsieur Éric Pesme, pour les activités subaquatiques de loisir

Pour le collège des « associations de protection de l'environnement » (catégorie 5), 1 membre :

- Monsieur Pierrick Marion, pour Nature Environnement 17

Pour le collège des « personnalités qualifiées » (catégorie 5), 1 membre :

- Madame Ségolène Travichon, au titre de son expérience de gestion des milieux naturels

Pour répondre à la diversité des enjeux de cet espace marin et faciliter la proximité avec les acteurs, 3 comités géographiques ont été mis en place à la création du Parc. C'est une particularité du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis qui est un des plus vaste de l'Hexagone et qui s'étend sur 3 départements.

Ces 3 comités (littoral vendéen, mer des Pertuis, et estuaire de la Gironde) constituent des instances d'échanges sur des dossiers locaux sans incidence sur les autres secteurs du Parc. Les membres des comités géographiques sont issus du conseil de gestion.

L'ordre du jour de ce premier conseil de gestion étant particulièrement chargé, l'élection des présidents et des vice-présidents de chaque comité géographique n'a pu se dérouler durant cette séance. Cette élection a été reportée à un conseil de gestion ultérieur.

Perspectives

De nombreux sujets attendent le conseil de gestion dans les mois à venir : l'élaboration de la stratégie pluriannuelle d'actions dont les axes stratégiques s'articulent autour des objectifs du plan de gestion, les avis, les appels à projets...

Les actions prioritaires auront pour objectifs de participer à l'amélioration des connaissances des milieux, des espèces, et des fonctionnalités, d'accompagner les acteurs et usagers maritimes à mettre en œuvre des pratiques durables et respectueuses du milieu marin, et de sensibiliser les différents publics (porteurs de projets, usagers de la mer, habitants, visiteurs et scolaires).

A partir de 2022, le Parc pourra partager les résultats des grands programmes d'acquisition de connaissances sur le milieu marin (écosystèmes et activités) depuis 2018, pour l'application d'une gestion adaptée aux grands enjeux de cet espace marin.

En savoir plus :

Sur la gouvernance locale : <https://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr/editorial/notre-gouvernance>

L'actualité web sur le conseil de gestion : <https://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr/actualites/le-parc-marin-renouvelle-son-conseil-de-gestion>

Contact presse

Cécile Barreaud

Chargée de communication et de sensibilisation

06 99 87 84 98– cecile.barreaud@ofb.gouv.fr

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

3 rue Robert Etchebarne – 17320 Marennnes

www.parc-marin-gironde-pertuis.fr

Suivez-nous sur notre [page Facebook](#)